Nations Unies CAT/C/63/D/748/2016

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Distr. générale
21 juin 2018
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

Décision adoptée par le Comité contre la torture au titre de l'article 22 de la Convention, concernant la communication nº 748/2016[*, **]

Communication présentée par :	A. T. (représenté par un conseil, John Sweeney)
Au nom de :	A. T.
État partie :	Australie
Date de la requête :	19 avril 2016 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond :	Risque de torture en cas d'expulsion vers Sri Lanka

Réuni le 27 avril 2018, le Comité, ayant reçu une demande du conseil du requérant le priant de mettre fin à l'examen de la communication car il avait perdu tout contact avec le requérant depuis le départ volontaire de ce dernier d'Australie avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations, a décidé de cesser l'examen de la communication nº 748/2016.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-troisième session (23 avril-18 mai 2018).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé, Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Honghong Zhang.

GE.18-10175 (F) 260819 290819
1810175

Merci de recycler